



CONSEIL NATIONAL DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES

**Revue de presse du Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC)
- 13 mars 2009**

Notre revue de presse publie des articles parus dans la presse d'ici ou d'ailleurs. Les opinions émises dans ces textes ne reflètent pas nécessairement nos positions. Notre revue de presse n'a qu'un seul but, soit celui de vous informer.

Bonne lecture !

Comité communication du CNC

<http://www.lecnc.com>

cnc@lecnc.com

La Presse Canadienne, 13 mars 2009 - Le taux de chômage bondit à 7,7 pour cent après 83 000 pertes d'emploi

Les travailleurs canadiens ont subi les contrecoups de la récession mondiale qui s'est aggravée au cours des dernières semaines. Quelque 82 600 d'entre eux ont en effet perdu leur emploi en février, ce qui a fait bondir le taux de chômage de 0,5 pour cent. Il atteint désormais son plus haut niveau en cinq ans: 7,7 pour cent.

Les données dévoilées vendredi par Statistique Canada n'ont pas surpris le ministre des Finances, Jim Flaherty, qui se trouve actuellement en Angleterre pour une rencontre d'experts. D'après lui, 2009 sera "difficile".

"Les données globales demeureront mauvaises pendant un moment, mais elles seront moins pire qu'elles auraient pu l'être grâce aux mesures de stimulation économique", a-t-il déclaré vendredi matin sur les ondes d'une station de radio torontoise.

Au cours des quatre derniers mois, l'économie canadienne a perdu 295 000 emplois, dont 129 000 en janvier seulement. La situation est d'autant plus décourageante que la quasi totalité des pertes concerne des emplois à temps plein. Le nombre de postes à temps partiel a pour sa part légèrement augmenté.

Le premier ministre Stephen Harper a répété que le Canada était en bien meilleure posture que d'autres pays pour affronter la tempête. Il semble garder l'espoir que le plan de relance de son gouvernement, dévoilé en janvier dernier, permettra au Canada d'éviter le pire.

"Evidemment, les chiffres d'aujourd'hui sont encore de mauvaises nouvelles. En même temps, les actions dans ce budget, on les a faites parce qu'on s'attendait à de telles nouvelles pendant cette année", a-t-il expliqué lors d'un point de presse à London, en Ontario.

Les partis d'opposition à Ottawa sont cependant beaucoup moins optimistes. A leurs yeux, les plus récentes données sont la preuve que les mesures prises par le gouvernement sont inadéquates et insuffisantes.

"Des politiques qui visent le maintien puis la création d'emploi, il n'y en a pas dans ce budget-là", a fait valoir le leader parlementaire du Bloc québécois, Pierre Paquette.

" On a des baisses d'impôts et puis on a un certain nombre de mesures d'infrastructure qui vont donner des résultats à moyen et long terme, mais on n'a rien pour le court terme. On se refuse à aider l'industrie manufacturière, l'industrie forestière et donc on peut s'attendre à ce qu'en mars, en avril prochain il y ait encore des centaines de milliers de pertes d'emplois et ça, ça peut être évité", a-t-il ajouté.

Les données sur l'emploi au pays sont pires que celles que prévoient les économistes. Après la glissade spectaculaire subie par le secteur manufacturier depuis la fin de 2008, ces derniers anticipaient en effet des pertes d'environ 50 000 emplois pour février.

Les commentaires du premier ministre, qui affirmait en début de semaine que le pays se sortirait de la récession plus rapidement et avec moins de dégâts que les autres pays occidentaux, semblent désormais plutôt optimistes.

A l'échelle nationale, le secteur de la fabrication s'est bien comporté, avec des gains dans le domaine des produits alimentaires. Mais l'effondrement de l'industrie de la construction, tributaire du marché immobilier, a surpris les prévisionnistes. Le recul dans ce secteur a représenté la moitié du recul enregistré le mois dernier.

L'emploi s'est aussi replié dans les services professionnels, scientifiques et techniques.

L'Alberta, qui était jusqu'à tout récemment le moteur de l'économie canadienne, a beaucoup souffert en février, perdant 24 000 emplois. La baisse la plus marquée a toutefois été observée en Ontario, qui a vu 35 300 postes disparaître.

Les secteurs de la construction, de la finance, des assurances, de l'immobilier et de la location ont été les plus durement frappés dans la plus grande province du Canada où le taux de chômage a grimpé à 8,7 pour cent.

Au Québec, l'emploi a fléchi de 18 400 en février. Le taux de chômage y a connu une légère hausse de 0,2 point pour s'établir à 7,9 pour cent. Les économistes du Mouvement des caisses Desjardins soulignent que ce taux demeure relativement faible par rapport à ceux enregistrés pendant les récessions des années 1980 et 1990.

En 1982, plus de 15 pour cent des adultes québécois cherchaient un emploi.

Le Nouveau-Brunswick a enregistré un recul de 2900 emplois en février. Le taux de chômage y a grimpé de 0,1 point à 8,8 pour cent.

Le nombre de demandeurs d'emplois est demeuré stable en Nouvelle-Ecosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Manitoba et en Saskatchewan.

Karine Fortin

NPD, 13 mars 2009 - La motion du NPD pour améliorer l'assurance-emploi est adoptée en Chambre

Le NPD a remportée une victoire importante aujourd'hui pour des dizaines de milliers de gens qui viennent de perdre leur emploi, alors que la Chambre des communes a adopté une motion permettant à plus de travailleurs sans-emplois d'être admissible à des prestations d'assurance-emploi.

La motion de la porte-parole du NPD en matière de travail, Chris Charlton, requiert des améliorations nécessaires de la part du gouvernement Harper concernant le programme d'assurance-emploi, notamment :

- La suppression du délai de carence de l'assurance-emploi
- La réduction du nombre d'heures de travail nécessaires pour être admissible
- L'extension du programme d'aide aux travailleurs autonomes

-La majoration des prestations

« C'est une victoire importante pour tout les Canadiens », a déclaré le chef du NPD, Jack Layton. « Une majorité de parlementaires a adopté cette motion, et maintenant nous invitons le gouvernement Harper à cesser de se traîner les pieds et à mettre en application ces changements importants afin d'augmenter le nombre de personnes qui, sans que ce soit de leur faute, perdent leur emploi, » a déclaré Layton.

Selon Statistiques Canada, seulement 43 p. 100 des Canadiens en chômage et 39 p. 100 des Canadiennes sans emploi sont actuellement admissibles à l'assurance-emploi, en vertu des critères établis par le gouvernement Harper.

L'argent de la caisse de l'assurance-emploi vient des travailleurs et de leurs employeurs. L'objectif de cette caisse est d'aider ces travailleurs lors des jours économiquement difficiles », a ajouté Chris Charlton. « Et bien, nous y voilà. Ces jours-ci ne sont pas difficiles, ils sont catastrophiques. Nous avons l'obligation de revoir entièrement la Loi sur l'assurance-emploi », a conclu la députée de Hamilton-Est.

Gouvernement du Canada, 13 mars 2009 - Le Plan d'action économique du Canada pour soutenir les Canadiens touchés par la crise économique progresse

L'honorable Diane Finley, ministre de Ressources humaines et Développement des compétences Canada et ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), a fait le point aujourd'hui sur les progrès enregistrés par le gouvernement du Canada en vue d'assurer un soutien aux Canadiens par le biais du Plan d'action économique du Canada.

En cette période d'incertitude économique, le gouvernement prend des mesures pour aider les Canadiens partout au pays et il a réagi rapidement pour veiller à ce que le soutien additionnel prévu en vertu du Plan d'action économique soit rapidement mis à la disposition des travailleurs. Des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne la Stratégie en matière de compétences et de transition.

"Les Canadiens qui améliorent leurs compétences dans l'espoir de trouver de nouvelles possibilités d'emploi méritent toutes les chances possibles de réussir", a déclaré la ministre Finley. "L'investissement dans la formation est l'un des meilleurs

moyens que peut prendre le gouvernement, non seulement pour protéger notre pays, ses employeurs et ses travailleurs, mais aussi pour s'assurer que les Canadiens pourront profiter pleinement des emplois de demain."

Ententes sur le développement du marché du travail - Transfert additionnel d'un milliard de dollars sur deux ans aux provinces et aux territoires pour les aider à offrir de la formation à environ 100 000 travailleurs admissibles aux prestations d'assurance-emploi, afin de leur permettre de parfaire leurs compétences. Ces fonds seront disponibles en avril 2009.

Fonds de transition et de formation stratégique - Investissement de 500 millions de dollars sur deux ans pour aider les provinces et les territoires à assouplir les programmes de formation et de perfectionnement des compétences, de manière à venir en aide à 50 000 travailleurs de plus, qu'ils soient ou non admissibles à l'assurance-emploi. Ces fonds seront disponibles en avril 2009.

Initiative ciblée pour les travailleurs âgés - Un investissement additionnel de 60 millions de dollars sera disponible d'ici avril 2009 pour aider plus de 250 autres collectivités en transition à offrir de la formation à des travailleurs ayant entre 55 et 64 ans et leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences.

Soutien des travailleurs de longue date - Deux nouvelles mesures d'une valeur d'environ 500 millions de dollars sur deux ans pour prolonger les prestations d'assurance-emploi versées aux travailleurs de longue date qui participent à un programme de formation à long terme et., d'autre part, pour offrir un accès plus rapide aux prestations régulières d'assurance-emploi aux travailleurs admissibles qui investissent dans leur propre formation en y consacrant la totalité ou une partie de leurs revenus à la cessation d'emploi, par exemple une indemnité de cessation d'emploi. Ces deux mesures seront mises en oeuvre en partenariat avec les provinces et les territoires.

Prolongement des prestations d'assurance-emploi - Environ 1,15 milliard de dollars pour accorder à l'échelle nationale les cinq semaines supplémentaires des prestations d'assurance-emploi qui sont actuellement versées dans le cadre d'un projet pilote qui, jusqu'à maintenant, était offert dans certaines régions spécifiques affichant des taux de chômage élevés. En outre, la durée maximale des prestations versées dans le cadre du programme d'assurance-emploi en vigueur dans les régions où les taux de chômage sont élevés passerait de 45 à 50 semaines, soit une augmentation de cinq semaines.

Amélioration du programme Travail partagé - 200 millions de dollars de plus sur

deux ans pour contribuer à maintenir les Canadiens au travail et à minimiser l'impact de la crise économique en aidant les entreprises à éviter les mises à pied en attendant la reprise au sein de leur industrie. Ces améliorations sont entrées en vigueur le 1er février 2009.

Plusieurs progrès dans les investissements pour les logements ont également été effectués pour aider les Canadiens et les municipalités à développer des communautés plus fortes.

Rénovation et amélioration du logement social - Un investissement ponctuel de 1 milliard de dollars dans le but de rénover et d'améliorer les logements sociaux existants pour loger les plus vulnérables dont des personnes âgées, des familles monoparentales, des nouveaux arrivants et des ménages Autochtones. De ce montant, 850 millions seront affectés selon le principe du partage des coûts entre les provinces et les territoires et seront disponible dès le 1er avril une fois que les provinces et les territoires auront signé les ententes modifiées de l'Initiative en matière de logement abordable (ILA). Des ententes ont également été conclues relativement à la mise en oeuvre de mesures ayant trait à des logements sociaux administrés par la SCHL. Les projets seront sélectionnés par le biais d'un processus d'appel d'offre.

Logement pour les Premières Nations - Des fonds de 250\$ millions seront octroyés pour les nouveaux logements dans les réserves et la rénovation de ceux déjà existants afin d'aider les communautés des Premières Nations à travers le Canada. Ce montant encouragera également la création de nouveaux emplois et le développement des métiers spécialisés. D'ici le mois d'avril, ces fonds seront disponibles dans le but d'aider la création de nouveaux logements, la rénovation de ceux déjà existants ainsi que pour des activités complémentaires touchant le logement sur les réserves. Ce montant s'ajoute aux 150 millions de dollars fournis par le ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada (AINC) pour les Premières Nations en matière de logement.

Logement dans le Nord - reconnaissant les besoins propres du Nord canadien, quelque 200 millions de dollars afin d'aider la rénovation de logements abordables et la construction de nouveaux dans les trois territoires. La moitié de cette somme sera fournie pour le Nunavut où les besoins sont les plus grands, et 50 millions de dollars pour chacun des deux autres territoires. Le financement sera disponible à compter d'avril pour les territoires qui ont signé des ententes dans le cadre l'Initiative en matière de logement abordable.

Logement pour les personnes âgées à revenu modeste et les personnes ayant un

handicap - Un investissement de 475 millions de dollars pour la construction de nouveaux logements pour les personnes âgées à revenu modeste et les personnes ayant un handicap. Cet investissement aidera à assurer que les Canadiens et Canadiennes à revenu fixe puissent vivre dans l'indépendance et la dignité tout en demeurant dans leurs communautés, proche de leurs familles et de leurs amis. Cet investissement sera réparti au prorata de la population et sera disponible à compter d'avril pour les provinces et les territoires qui ont signé des ententes dans le cadre de l'Initiative en matière de logement abordable.

Prêts en matière d'infrastructures municipales - près de 2 milliards de dollars en prêt direct à bas taux d'intérêt aux municipalités pour des infrastructures reliées au logement afin de maintenir des communautés fortes et prospères. Cela comprend l'alimentation en eau potable, les égouts et les projets de revitalisation des quartiers. A compter d'avril, la Société canadienne d'hypothèque et de logement sera en mesure de traiter les demandes de prêt dans le cadre de son Programme de prêt aux infrastructures municipales pour des initiatives en matière d'infrastructures reliées au logement.

"Le gouvernement du Canada va continuer à déployer des efforts pour aider les Canadiens durant cette période de récession mondiale en mettant rapidement à exécution son Plan d'action économique, a ajouté la ministre Finley. Nous aiderons à protéger les Canadiens contre les répercussions de la récession tout en proposant des solutions pour assurer la croissance à long terme, pour maintenir la confiance et pour stimuler la reprise dans toutes les régions du pays."

Gouvernement du Canada, 13 mars 2009 - Garder les Canadiens au travail : Améliorations au programme Travail partagé

Le gouvernement du Canada a adopté son plan d'action économique pour soutenir les Canadiennes et les Canadiens pendant la période de récession à l'échelle mondiale et pour investir dans notre croissance à long terme. Dans le cadre de ce plan, le gouvernement investit une somme sans précédent de 8,3 milliards de dollars dans la Stratégie en matière de compétences et de transition pour soutenir les travailleurs et leur famille, de façon à augmenter les prestations et à créer des opportunités de formation. Un certain nombre de mesures et de programmes visant le marché du travail sont rajustés afin d'offrir temporairement une aide supplémentaire aux travailleurs et aux personnes sans travail aux prises avec des transitions en cette période difficile sur le plan économique.

La Stratégie en matière de compétences et de transition comporte des améliorations au programme Travail partagé.

Travail partagé est un programme d'assurance-emploi (AE) qui aide les entreprises aux prises avec un ralentissement temporaire de leurs activités causé par des facteurs qui échappent à leur contrôle. Il est conçu pour éviter les mises à pied en offrant des prestations d'assurance-emploi aux travailleurs admissibles qui acceptent un horaire de travail réduit pendant la période de rétablissement de leur employeur.

Travail partagé constitue une situation avantageuse pour tous. Ce programme permet aux entreprises de conserver leurs employés et d'éviter les démarches coûteuses liées au recrutement et à la formation de nouveaux employés. Quant aux employés, ils peuvent ainsi conserver leur emploi et maintenir leurs compétences à jour.

Le gouvernement a prolongé la durée maximale des accords de travail partagé jusqu'à un maximum de 52 semaines, afin de donner aux entreprises plus de temps pour la reprise de leurs affaires. Le gouvernement élargit l'accès aux accords de travail partagé en assouplissant les critères d'admissibilité et en simplifiant les procédures que doivent suivre les employeurs. Par exemple, le gouvernement assouplit les exigences relatives au plan de reprise de l'employeur. Cette politique tient compte du fait que les incertitudes engendrées par la période actuelle de ralentissement économique pourraient empêcher certains employeurs de préciser les délais ou les jalons liés au redressement. De plus, le gouvernement est résolu à alléger le fardeau de la paperasserie pour les entreprises ayant conclu des accords de travail partagé, ce qui leur permettra de mener leurs activités plus facilement.

Le gouvernement a pris des mesures pour réduire radicalement le temps d'attente entre les accords. Les employeurs ayant participé à un accord de travail partagé qui a pris fin avant le 1er février 2009 peuvent soumettre immédiatement une nouvelle demande pour prolonger leur accord avec les mêmes employés sans qu'il y ait de période d'attente entre les deux accords.

Ces changements permettront à un plus grand nombre d'employeurs d'éviter de procéder à des mises à pied en attendant la reprise dans leur secteur d'activité, ce qui réduira l'impact financier du ralentissement économique sur les travailleurs touchés et les communautés qu'ils habitent. Notre gouvernement sait qu'en gardant les Canadiens au travail, il peut minimiser les effets de cette période économique difficile.

Document d'information

Le plan d'action économique du Canada - travail partagé

Les modifications temporaires à la politique annoncées dans le Plan d'action économique du Canada accroissent l'accès au programme de travail partagé pendant cette période économique difficile et accordent aux entreprises plus de temps pour la reprise de leurs affaires. Les principales modifications sont les suivantes :

Prolongation du programme Travail partagé :

- Les accords conclus, à la suite des demandes de participation au programme de travail partagé reçues à partir du 1er février 2009, auront une durée maximale possible de 52 semaines.

Réduction de la période d'attente entre les accords :

- Les employeurs ayant participé à un accord de travail partagé qui a pris fin avant le 1er février 2009 peuvent soumettre immédiatement une nouvelle demande d'accord prolongé avec les mêmes employés, sans qu'il y ait de période d'attente entre les deux accords.

- Les demandes en attente, reçues avant le 1er février 2009, pourront faire l'objet d'un accord qui les prolongera pour un maximum de 26 semaines (il s'agit de la durée maximale de ces accords au moment où la demande initiale a été faite). A la date à laquelle prend fin son accord, l'employeur peut immédiatement soumettre une nouvelle demande pour un accord de travail partagé.

- Les accords de travail partagé actuellement en vigueur qui ont débuté avant le 1er février 2009 se poursuivront jusqu'à leur date d'échéance approuvée. Les employeurs pourront alors soumettre une nouvelle demande pour un accord de travail partagé.

Accès plus facile au programme Travail partagé :

- Nous comprenons que les employeurs pourraient ne pas être en mesure de fournir des plans de reprise en raison des incertitudes engendrées par le ralentissement économique mondial. Les plans de reprise doivent maintenant mettre l'accent sur les mesures que prendront les employeurs pour demeurer viables pendant la période que durera l'accord afin de connaître une reprise lorsque la situation économique s'améliorera.

Mise en oeuvre :

- Ces modifications sont en vigueur depuis le 1er février 2009 et le resteront jusqu'au 3 avril 2010. Elles prennent effet dès maintenant.

La Presse Canadienne, 13 mars 2009 - Ottawa : 1,5 milliard pour lutter contre le chômage

Le Fonds pour l'assurance-emploi sera donc engraisé d'un milliard de dollars d'ici deux ans tandis que les provinces hériteront d'un fonds de 500 millions pour améliorer les services de formation touchés par la récession.

Le personnel de l'assurance-emploi sera également augmenté afin de traiter plus rapidement les demandes grandissantes.

Les travailleurs âgés n'ont pas été oubliés puisque deux programmes visant à les soutenir en cas de pertes d'emplois seront améliorés.

TCA, 13 mars 2009 - Selon le président des TCA, les travailleurs licenciés doivent être protégés par des règles plus strictes quant au soutien du revenu et aux indemnités de départ

Selon Ken Lewenza, président des TCA, les chiffres alarmants publiés aujourd'hui par Statistique Canada, concernant les pertes d'emplois, doivent inciter les gouvernements à prendre des mesures immédiates pour régler des problèmes comme le manque de soutien du revenu et d'indemnités de départ touchant un nombre croissant de Canadiens récemment licenciés, partout au pays.

"Des dizaines de milliers de travailleurs perdent leur emploi chaque mois et il est permis aux entreprises de tourner le dos à ces personnes en ayant peu ou pas d'obligations", a déclaré M. Lewenza. "Cette situation injuste doit changer rapidement en facilitant l'accès aux prestations d'assurance-emploi et en établissant des obligations juridiques étendues en matière d'indemnités qui feront en sorte que les travailleurs soient indemnisés avant les banques et les autres créanciers."

Le mois de février a été surchargé de mauvaises nouvelles; en effet, il y a eu plus de 82 000 pertes d'emplois au Canada. Le plus alarmant, c'est la perte de 111 000 emplois à temps plein qui ont été, en partie, compensés par des postes à temps partiel.

Les Canadiens s'habituent à ces mauvaises nouvelles, mais il est essentiel que tous

les ordres de gouvernements reconnaissent que ces pertes d'emplois entraînent des coûts humains dans l'ensemble du pays, soutient M. Lewenza.

Les derniers chiffres sur le marché du travail, par Statistique Canada, indiquent un total de près de 300 000 emplois perdus au cours des quatre derniers mois.

"Il est déplorable que des centaines de milliers de Canadiens soient désespérément en train de lutter pour avoir accès aux services de soutien public fondamentaux comme l'assurance-emploi", a déclaré M. Lewenza. "Le plus effrayant, c'est que le gouvernement de M. Harper peut prendre des mesures pour résoudre ce problème, mais il a plutôt choisi de l'ignorer à maintes occasions."

Les syndicats demandent au gouvernement fédéral et provinciaux de faciliter l'accès aux prestations d'assurance-emploi et de prolonger la couverture offerte par l'assurance-emploi aux travailleurs qui ont été licenciés, de prolonger la période de protection du revenu et des avantages sociaux, ainsi que d'instaurer une loi, à l'échelle fédérale et provinciale, qui garantit le paiement des indemnités de départ.

Malgré une légère hausse du nombre d'emploi dans le secteur manufacturier, Statistique Canada indique que plus de 100 000 emplois dans ce secteur ont été supprimés au cours des douze derniers mois. Les taux de chômage dans les collectivités s'appuyant sur le secteur manufacturier comme à Windsor (12,6 %), à Niagara (9,5 %) et à Kitchener (9,1 %) étaient les plus élevés de toutes les principales villes canadiennes.

Renseignements: Communications, TCA - Angelo DiCaro, (416) 606-6311, ou John McClyment, (416) 315-3202

CTC, 13 mars 2009 - Les travailleurs et travailleuses canadiens perdent d'autres emplois M. Georgetti dit que la récession empirera si le gouvernement ne rectifie pas l'a.-e.

Les travailleurs et les travailleuses du Canada ont subi de nouvelles pertes d'emploi renversantes et le président du Congrès du travail du Canada dit que l'indignation succède au choc initial parmi les personnes mises à pied.

"Des Canadiens et Canadiennes qui travaillent dur perdent leur emploi. Les gens en ont assez de voir le gouvernement refuser de rectifier le Régime d'assurance-emploi. Pour tout dire, si le gouvernement ne règle pas dès maintenant les

problèmes que pose l'a.-e., la récession empirera énormément, le nombre de ses victimes augmentera et le rétablissement sera plus long", dit Ken Georgetti.

Statistique Canada indique que 83 000 emplois ont été éliminés en février et que cela a porté le taux de chômage à 7,7 % et le nombre des Canadiens et Canadiennes qui veulent un emploi mais n'en trouvent pas à plus de 1,4 million. Depuis octobre, 295 000 emplois ont été éliminés, la plupart d'entre eux étant des emplois à plein temps. Or, selon les données les plus récentes, le Régime d'a.-e. n'a pu aider que 45 % des travailleurs et travailleuses en décembre.

M. Georgetti déclare que l'assurance-emploi est une importante forme de stimulation économique. "Elle aide les gens à faire face à des temps durs comme ceux que nous vivons. Elle permet de voir à ce que même si l'usine a fermé, les gens aient de l'argent à dépenser pour qu'il ne soit pas nécessaire de fermer également l'épicerie et d'autres magasins et services de la communauté."

Analyse rapide de l'économiste principal Sylvain Schetagne :

- Le taux de chômage a augmenté pour atteindre 7,7 % (il était de 7,2 % en janvier)
- Le taux de chômage a rejoint celui de juillet 2003, soit d'il y a plus de 5 ans
- Nombre des Canadiens et Canadiennes qui ont perdu leur emploi le mois dernier : 83 000
- Nombre des emplois à plein temps perdus le mois dernier : 110 000
- Nombre des emplois à plein temps perdus depuis le début de l'année : 225 000
- Travailleurs et travailleuses canadiens qui ont perdu leur emploi depuis octobre 2008 : 295 000
- Le Canada compte plus de 1,4 million d'hommes et de femmes en chômage. Cela représente une augmentation de 23 % depuis octobre 2008
- Le secteur de la construction est celui qui a été frappé le plus durement en février, comme le groupe des hommes de 25 à 54 ans. Les jeunes travailleurs et travailleuses ont eux aussi perdu des emplois le mois dernier, ce qui a porté leur taux de chômage à 14,2 %. Il n'a pas été aussi élevé depuis 2001.

Le Congrès du travail du Canada, voix nationale du mouvement syndical, représente 3,2 millions de travailleuses et travailleurs canadiens. Le CTC réunit les syndicats nationaux et internationaux du Canada, les fédérations provinciales et territoriales du travail et 130 conseils du travail régionaux. Site web : www.congresdutravail.ca.

Les Affaires, 13 mars 2009 - Le taux de chômage grimpe à 7,7%

L'économie canadienne a perdu 82 600 emplois en février, une performance pire que ce à quoi s'attendaient les économistes qui tablaient en moyenne sur des pertes de 50 000 emplois.

L'emploi a ainsi fléchi pour un quatrième mois consécutif. Ce recul en février a fait croître le taux de chômage de 0,5 point de pourcentage, qui a atteint ainsi 7,7 %.

Toute la baisse de l'emploi s'est manifestée dans le travail à temps plein. Le travail à temps partiel a légèrement progressé. Le recul de l'emploi dans la construction a représenté plus de la moitié du repli noté en février.

Les baisses les plus marquées de l'emploi ont été observées en Ontario, en Alberta et au Québec.

Au Québec, l'emploi a fléchi de 18 400 en février. Le taux de chômage y a connu une légère hausse de 0,2 point pour s'établir à 7,9 pour cent. Depuis octobre dernier, le taux de chômage dans la province a augmenté de 0,7 point.

L'emploi a fléchi de 35 300 en Ontario, principalement dans le secteur de la construction et dans celui de la finance, des assurances, de l'immobilier et de la location. Le taux de chômage a donc grimpé de 0,7 point dans cette province pour s'établir à 8,7 pour cent.

Le Nouveau-Brunswick a enregistré un recul de 2900 emplois en février. Le taux de chômage y a grimpé de 0,1 point à 8,8 pour cent.

Baisse marquée en construction

Le recul de l'emploi dans la construction a représenté plus de la moitié du repli noté en février au pays. L'emploi a ainsi reculé de 43 000 en février dans ce secteur, une deuxième baisse importante en trois mois. Ce mouvement de repli coïncide avec la faiblesse observée récemment dans les permis de bâtir et les mises en chantier résidentielles, selon l'agence fédérale.

L'emploi s'est aussi replié dans les services professionnels, scientifiques et techniques.

Par contre, l'emploi a progressé dans le secteur de la fabrication, la hausse la plus forte ayant été notée dans l'industrie des produits alimentaires.

Les hommes frappés plus durement

L'emploi s'est replié de 66 000 chez les hommes de 25 à 54 ans, tandis qu'il est resté inchangé chez les femmes du même groupe d'âge. Depuis octobre, l'emploi chez les hommes de ce groupe a reculé de 170 000 (-2,7 %), tandis qu'il a connu une légère baisse de 37 000 (-0,7 %) chez les femmes de ce groupe d'âge.

L'emploi chez les jeunes de 15 à 24 ans a poursuivi sa tendance à la baisse en février (-29 000), et le taux de chômage de ce groupe a augmenté de 1,5 point pour atteindre 14,2 %, soit le taux le plus élevé depuis décembre 2001.

Chez les travailleurs âgés de 55 ans et plus, l'emploi en février a progressé de 17 000 chez les femmes, alors qu'il est resté inchangé chez les hommes.

Alexandre Paillé

La Presse Canadienne, 13 mars 2009 - Le taux de chômage a augmenté de 0,5 pour cent en février au Canada

Le repli de l'emploi a fait croître le taux de chômage de 0,5 point de pourcentage en février au Canada. Statistique Canada indique que ce taux a ainsi atteint 7,7 pour cent.

L'emploi a fléchi pour un quatrième mois consécutif, en baisse de 82 600 en février. Toute la baisse de l'emploi s'est manifestée dans le travail à temps plein. Le travail à temps partiel a légèrement progressé. Le recul de l'emploi dans la construction a représenté plus de la moitié du repli noté en février.

Les baisses les plus marquées de l'emploi ont été observées en Ontario, en Alberta et au Québec. Au Québec, l'emploi a fléchi de 18 000 en février. Le taux de chômage y a connu une légère hausse de 0,2 point pour s'établir à 7,9 pour cent.

Statistique Canada, 13 mars 2009 - Enquête sur la population active : Février 2009

L'emploi a fléchi pour un quatrième mois consécutif, en baisse de 83 000 en février. Ce recul a porté à 295 000 (-1,7 %) les baisses totales depuis le sommet atteint en octobre dernier. Le repli de l'emploi en février a fait croître le taux de

chômage de 0,5 point de pourcentage, qui a atteint ainsi 7,7 %.

Emploi

Toute la baisse de l'emploi en février s'est manifestée dans le travail à temps plein (-111 000), le travail à temps partiel ayant légèrement progressé. Ce recul prolonge la tendance à la baisse observée dans le travail à temps plein depuis octobre. Le travail à temps partiel n'a enregistré qu'une faible croissance au cours de cette période.

En février, les baisses les plus marquées de l'emploi ont été observées en Ontario (-35 000), puis en Alberta (-24 000) et au Québec (-18 000).

Les hommes âgés de 25 à 54 ans ont été particulièrement touchés par le recul de l'emploi observé en février (-66 000). Depuis le début du fléchissement du marché du travail, l'emploi chez les hommes du principal groupe d'âge actif a décliné de 170 000 (-2,7 %).

En février, l'emploi a également poursuivi sa tendance à la baisse chez les jeunes de 15 à 24 ans (-29 000). La baisse de l'emploi observée en février a porté à 104 000 (-4,0 %) les diminutions totales depuis octobre. Il s'agit du taux de décroissance le plus élevé de tous les groupes d'âge. Le taux de chômage chez les jeunes était de 14,2 % en février, en hausse de 2,0 points depuis octobre dernier.

Le recul de l'emploi dans la construction (-43 000) a représenté plus de la moitié du repli noté en février. Des baisses ont aussi été observées dans les services professionnels, scientifiques et techniques, dans les services d'enseignement ainsi que dans les ressources naturelles. Seuls les secteurs de la fabrication et de l'agriculture ont connu des hausses de l'emploi au cours du mois.

En février, le salaire horaire moyen a augmenté de 3,9 % par rapport au niveau enregistré un an plus tôt. La hausse la plus récente sur 12 mois de l'Indice des prix à la consommation a été de 1,1 %.

Note aux lecteurs

Les estimations tirées de l'Enquête sur la population active (EPA) sont fondées sur un échantillon et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. Les estimations visant de petites régions géographiques ou de petites branches d'activité seront associées à une variabilité plus importante. Pour une explication de la variabilité d'échantillonnage des estimations et de la méthode d'évaluation de cette variabilité à l'aide de l'erreur-type, veuillez consulter la section de la publication Information sur la population active (71-001-XWF, gratuite) traitant de la qualité des données.

Les variations dans les salaires horaires moyens sont touchées par des changements dans la composition de la population active canadienne. Par exemple, une baisse de l'emploi dans les professions ou branches d'activités à faible salaire contribuera à l'augmentation du salaire horaire moyen national.

Forte baisse de l'emploi dans la construction

L'emploi a reculé de 43 000 en février dans le secteur de la construction, soit une deuxième baisse importante en trois mois. Si la construction avait connu la plus forte croissance de l'emploi entre janvier et octobre 2008 (+4,9 %), c'est ce secteur qui a accusé la baisse la plus marquée depuis (-6,4 %). Ce mouvement de repli coïncide avec la faiblesse observée récemment dans les permis de bâtir et les mises en chantier résidentielles.

En février, l'emploi s'est replié dans les services professionnels, scientifiques et techniques, en baisse de 31 000 (-2,6 %), principalement dans les services juridiques et dans les services d'architecture, de génie et de design.

L'emploi a légèrement perdu du terrain dans les services d'enseignement (-15 000) en février, faisant ainsi passer les baisses depuis octobre à 44 000.

L'emploi s'est également replié dans les ressources naturelles en février (-8 000). Toute la baisse est survenue dans l'extraction minière, pétrolière et gazière, et elle s'est surtout manifestée en Alberta.

En février, l'emploi a progressé de 25 000 dans le secteur de la fabrication, la hausse la plus forte ayant été notée dans l'industrie des produits alimentaires. L'industrie de la fabrication du matériel de transport a peu bougé après le recul affiché le mois précédent. Malgré la croissance globale en février, l'emploi dans le secteur de la fabrication a décliné de 5,3 % (-104 000) par rapport à ce qu'il était 12 mois plus tôt.

Le nombre de travailleurs ayant leur principal emploi dans le secteur de l'agriculture a augmenté en février. Toutefois, au cours des 12 derniers mois, l'emploi dans ce secteur a diminué de 13 000 (-3,7 %).

Le repli de l'emploi observé en février s'est réparti à peu près également entre les employés du secteur privé, les employés du secteur public et les travailleurs indépendants.

Le repli de l'emploi se poursuit en Ontario

En février, l'emploi a fléchi de 35 000 en Ontario, principalement dans le secteur de la construction et dans celui de la finance, des assurances, de l'immobilier et de la location. Le taux de chômage a donc grimpé de 0,7 point pour s'établir à 8,7 %, soit le taux le plus élevé depuis avril 1997. Depuis octobre dernier, le taux de chômage de la province a augmenté de 2,0 points, les hausses ayant été concentrées dans le sud-ouest de l'Ontario.

Un peu plus de la moitié de la baisse globale de l'emploi au pays depuis octobre dernier est survenue en Ontario, ce qui dépasse largement la part de l'ensemble de la population en âge de travailler qui revient à cette province (39 %). L'emploi en Ontario a diminué de 160 000 au cours de cette période. Les baisses les plus marquées ont été enregistrées dans le secteur de la fabrication, dans les services aux entreprises, les services relatifs aux bâtiments et les autres services de soutien ainsi que dans la construction.

Au Québec, l'emploi a fléchi de 18 000 en février, et le taux de chômage a connu une légère hausse de 0,2 point pour s'établir à 7,9 %. Depuis octobre dernier, le taux de chômage dans la province a augmenté de 0,7 point.

L'Alberta comptait 24 000 travailleurs de moins en février. Il s'agit d'une deuxième baisse appréciable notée en trois mois. La baisse affichée en février a fait croître le taux de chômage de la province de un point entier pour le porter à 5,4 %, soit le niveau le plus élevé depuis près de six ans. Depuis octobre dernier, les replis de l'emploi ont surtout touché les secteurs de la construction et de la fabrication.

Le Nouveau-Brunswick a été la seule autre province à accuser un recul marqué de l'emploi en février (-2 900).

L'emploi fléchit chez les hommes âgés de 25 à 54 ans et chez les jeunes

En février, l'emploi s'est replié de 66 000 chez les hommes du principal groupe d'âge actif (de 25 à 54 ans), tandis qu'il est resté inchangé chez les femmes du même groupe d'âge. Depuis octobre, l'emploi chez les hommes du principal groupe d'âge actif a reculé de 170 000 (-2,7 %), tandis qu'il a connu une légère baisse de 37 000 (-0,7 %) chez les femmes de ce groupe d'âge.

Le repli de l'emploi s'est fortement concentré chez les hommes de 25 à 54 ans ces derniers mois, de sorte que le taux de chômage de ce groupe est passé de 5,5 % en octobre dernier à 7,3 % en février. Chez les femmes du principal groupe d'âge actif, le taux de chômage est passé de 4,7 % à 5,5 % au cours de la même période.

L'emploi chez les jeunes de 15 à 24 ans a poursuivi sa tendance à la baisse en

février (-29 000), et le taux de chômage de ce groupe a augmenté de 1,5 point pour atteindre 14,2 %, soit le taux le plus élevé depuis décembre 2001. La baisse de l'emploi observée en février a porté à 104 000 (-4,0 %) les diminutions totales depuis octobre. Il s'agit du taux de décroissance le plus élevé de tous les groupes d'âge.

Chez les travailleurs âgés de 55 ans et plus, l'emploi en février a progressé de 17 000 chez les femmes, alors qu'il est resté inchangé chez les hommes. Depuis octobre, l'emploi s'est accru de 1,9 % chez les femmes de ce groupe d'âge, tandis qu'il a légèrement diminué chez les hommes du même groupe d'âge.

Le Devoir, 13 mars 2009 - Budget : Ignatieff rentre dans le rang

Il voulait prendre son temps, mais Michael Ignatieff a finalement changé d'avis. Le budget fédéral de relance économique a été adopté à toute vapeur hier au Sénat. Le chef libéral dit qu'il ne voulait pas nuire aux chômeurs.

Ottawa - Après avoir fait le matamore, le chef libéral Michael Ignatieff a abdicé devant le gouvernement conservateur. Il a enjoint ses sénateurs hier d'adopter le jour même le projet de loi de mise en oeuvre du budget de relance économique.

«Pendant les séances du Sénat, un sénateur libéral a découvert que l'accès à l'assurance-emploi était prêt à partir le 1er mars si on avait le vote sur le budget. En découvrant cela, le Sénat a décidé immédiatement et à l'unanimité de passer le budget cet après-midi», a déclaré M. Ignatieff. «Je suis fier du Sénat. Je suis fier de mes collègues au Sénat. Jamais un libéral ne se met entre un chômeur et l'assurance-emploi dont il ou elle a besoin.»

Le budget 2009-10 prévoit que les chômeurs pourront désormais toucher jusqu'à cinq semaines de prestations supplémentaires, jusqu'à concurrence de 50 semaines. Contrairement aux autres investissements du budget, qui ne pourront être faits avant le début de l'exercice, le 1er avril, ce changement à la Loi sur l'assurance-emploi entrera en vigueur rétroactivement. Tous les chômeurs qui recevaient des prestations deux semaines avant l'adoption de la loi seront admissibles aux prestations prolongées. Chaque semaine qui passait avant l'adoption du budget disqualifiait donc certains chômeurs. C'est ce qu'a voulu éviter M. Ignatieff.

Depuis des jours, libéraux et conservateurs se livrent à un bras de fer au Parlement

quant à la vitesse à laquelle le budget devrait être adopté. Il a été adopté en trois jours à la Chambre des communes, mais le premier ministre Stephen Harper accusait les troupes sénatoriales de M. Ignatieff de retarder les investissements de relance en étudiant jusqu'à après la semaine de relâche le document. Le chef libéral répliquait qu'il n'en était rien: le Sénat adopterait le budget d'ici la fin mars, soit à temps pour le début du prochain exercice financier.

Comment se fait-il que les libéraux n'ont découvert qu'hier la rétroactivité de ces mesures pour les chômeurs alors que les autres partis le savaient déjà? Le Devoir, par exemple, a fait brièvement mention de cette rétroactivité dans son édition de mercredi.

«Nous avons réagi extrêmement rapidement», a rétorqué M. Ignatieff. Les libéraux font-ils bien leur travail de législateur? «Nous faisons notre travail. Un des problèmes, c'est qu'avec un projet de loi omnibus, il y a plein de choses dedans. C'est un fourre-tout et parfois il y a des choses qu'on ne sait pas.»

À la Chambre des communes, après avoir annoncé sa décision, M. Ignatieff a même demandé au premier ministre s'il exhorterait ses sénateurs à lui à accélérer l'adoption du budget, provoquant l'hilarité sur les banquettes du gouvernement. «Même le chef libéral trouve que sa question est drôle», s'est moqué M. Harper.

Pour le chef du NPD, Jack Layton, tout cela prouve l'inutilité du Sénat. «Il ne contribue en rien au débat.» Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a lui aussi raillé les libéraux. «Ils ont peur d'une élection, c'est aussi simple que cela.»

Parti Libéral du Canada, 13 mars 2009 - Nouvelles nationales

Rien que les faits : les prestations d'assurance-emploi sous la loi d'exécution du budget

-Le témoignage de M. Flaherty devant le Comité sénatorial des finances nationales, hier, et celui de ses conseillers ont mis en relief une partie importante du projet de loi d'exécution du budget que le gouvernement n'a pas fait connaître durant les six semaines écoulées depuis la présentation du budget.

-Noyée dans ce projet de loi omnibus se trouve une disposition permettant que l'allongement de cinq semaines de la durée des prestations d'assurance-emploi soit rétroactive à environ 2 semaines de la date où le texte de loi reçoit la sanction royale.

-Cela est contredit par le budget, qui ne réserve aucun financement aux prestations

d'assurance-emploi avant le 31 mars (page 134) et par le propre rapport d'étape du gouvernement, où l'on peut lire, à la page 79 : Disponibilité des fonds/Avantages : Avril.

-L'adoption de ce projet de loi assurera aux prestataires le droit à des prestations prolongées immédiatement.

La Presse, 12 mars 2009 - Le budget fédéral pourrait être adopté dès aujourd'hui

Le chef libéral, Michael Ignatieff, a annoncé jeudi en début d'après-midi que le Sénat à majorité libérale adoptera immédiatement le budget plutôt que de l'étudier jusqu'à la fin mars comme les sénateurs avaient prévu le faire.

M. Ignatieff a expliqué cette volte-face par le fait qu'un sénateur libéral a découvert que des mesures d'assurance-emploi auraient pu être mises en oeuvre depuis le 1er mars.

«En découvrant cela, le Sénat a décidé immédiatement et à l'unanimité de faire passer le budget cet après-midi afin que les chômeurs aient accès à l'assurance-chômage le plus vite possible», a-t-il expliqué quelques minutes avant la période de questions.

Le gouvernement, qui accuse l'opposition officielle depuis plusieurs jours d'entraver l'adoption du budget, n'a pas manqué de soulever le changement de ton de M. Ignatieff, à la Chambre des communes.

«Ils ne devraient pas avoir fait cela. Je suis heureux qu'ils ne le fassent plus. J'espère qu'ils promettent de ne plus le refaire», a lancé le premier ministre Stephen Harper.

Le projet de loi C-10, destiné à la mise en oeuvre du budget, pourrait être adopté en étape finale d'ici la fin de la journée et obtenir la sanction royale quelques heures plus tard.

Hugo de Grandpré

AP, 12 mars 2009 - 654.000 nouvelles demandes d'indemnisation

enregistrées la semaine dernière

Quelque 654.000 nouvelles demandes d'indemnisation du chômage ont été enregistrées la semaine dernière aux Etats-Unis, contre 645.000 la semaine précédente, selon les chiffres annoncés jeudi par le Département américain du Travail.

Le nombre de personnes percevant des indemnités de chômage depuis plus d'une semaine est passé à 5,3 millions, le plus grand nombre recensé depuis 1967, avec 193.000 bénéficiaires supplémentaires. C'est la sixième fois au cours des sept dernières semaines que le nombre des personnes indemnisées bat un record.

Sur un mois, la moyenne des nouvelles demandes d'indemnisation atteint 650.000, le niveau le plus élevé depuis plus de 26 ans, même si la population active a environ cru de moitié depuis.

La Presse, 12 mars 2009 - Banque d'emplois du gouvernement - Le site web ne répond pas à la demande

Entre décembre et janvier, 129 000 Canadiens ont perdu leur emploi, le déclin mensuel le plus important des 30 dernières années. Force est de constater que le site de recherche d'emplois du gouvernement fédéral a de la difficulté à s'adapter à cette nouvelle réalité.

Des internautes ont récemment été accueillis par des messages d'erreur sur le site www.guichetemplois.gc.ca, un outil qui aide les Canadiens à se dénicher du boulot.

C'est le chef du NPD, Jack Layton, qui a fait état du problème mardi dernier à Ottawa. "Quand les travailleurs sans emploi se tournent vers la banque d'emploi du gouvernement, que trouvent-ils? Un message disant qu'il y a des difficultés techniques."

La ministre des Ressources humaines, Diane Finley, a répondu qu'"un nombre sans précédent de personnes" utilisait le site. "Nous travaillons pour le mettre à jour pour nous assurer qu'il soit suffisamment robuste pour soutenir les demandes", a-t-elle dit.

L'équipe du Ministère a été incapable de fournir les données de fréquentation de

son système informatique, hier. Lorsque La Presse a accédé au site, hier, celui-ci était en fonction.

Une hausse pour Jobboom

Le site Jobboom.com, un autre portail de l'emploi au Canada, constate aussi une hausse de popularité depuis le début de l'année. Le nombre d'inscriptions et de visites ont augmenté d'environ 10% entre décembre et janvier. L'écart est le même si on compare janvier 2009 à janvier 2008.

"Les chercheurs d'emplois sont plus actifs, note Patricia Richard, directrice des contenus de Jobboom. Ils postulent pour des emplois qu'ils n'auraient pas nécessairement considérés avant." Ce changement pourrait être dû à l'insécurité liée au contexte économique actuel, selon Mme Richard.

Du côté du site d'Emploi-Québec, le nombre de clics a été stable entre janvier et février. La tendance est sensiblement la même depuis trois ans, indique Claude Morin, responsable des relations média au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

"Peut-être que les impacts se feront sentir dans les prochains mois", dit-il. Le taux de chômage au Canada, qui était de 7,2% en janvier, pourrait avoir grimpé en février.

Catherine Handfield

La Presse, 12 mars 2009 - États-Unis : Le chômage atteindrait les 10 %

Quatre États américains - la Californie, la Caroline-du-Sud, le Michigan et le Rhode Island - affichaient des taux de chômage supérieurs à 10% de la population active en janvier, selon les statistiques publiées hier par le ministère du Travail. Les États-Unis dans leur ensemble pourraient franchir ce cap d'ici la fin de l'année, selon les prévisions des économistes. En Californie, le taux de chômage est passé de 8,7% en décembre à 10,1% en janvier. Le Rhode Island a atteint les 10,3%, la Caroline-du-Sud 10,4% et le Michigan 11,6%, taux le plus élevé des 50 États américains. Il n'y a qu'à Puerto Rico, qui n'est pas considéré comme un État mais comme un territoire américain, que la proportion de demandeurs d'emploi soit plus élevée, à 13%. En tout, 49 États ainsi que le district de Columbia ont vu leur taux de chômage augmenter entre décembre 2008 et janvier 2009. Seule la Louisiane a enregistré une baisse, de 5,5 à 5,1%. D'après les chiffres nationaux publiés la

semaine dernière, 8,1% de la population active américaine était au chômage en février, soit le taux le plus élevé en plus de 25 ans.